



## Conseil Communal L'Isle

### Procès-Verbal Séance du Conseil communal du 11 mars 2025

#### Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau, aux huissiers, Mme la Boursière est excusée, ainsi qu'au public. Il n'y a pas de représentant de la presse. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

#### Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **36** Conseillers-ères présents-es, **5** Conseillers-ères excusés-es, **3** Conseiller-ère absents-es. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. Une modification de l'ordre du jour est demandée par la Municipalité, le préavis No 04/2025 ; **Demande de crédit de CHF 58'000.00 pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge** est retiré.

#### Ordre du jour modifié :

1. Statutaire
2. Assermentation d'un-e Conseiller-ère
3. Préavis 01/2025 : Demande de crédit de CHF 310'000.00 Pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel
4. Préavis 02/2025 : Demande d'un crédit de CHF 487'000. pour le bouclage et l'extension du réseau CAD, ainsi que le remplacement de la chaudière d'appoint
5. Préavis 03/2025 : Demande de crédit de CHF 110'000.00 pour la création de places de parc sur la parcelle n° 313
6. Communications de la Municipalité

- 7. Communications du Bureau
- 8. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par **35** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance 12 décembre 2024. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par **32** voix pour, **0** voix contre et **3** abstentions.

#### **Point 2. Assermentation d'un-e Conseiller-ère**

Le Conseil communal a reçu un courrier de démission de la part de M. Tim Kuonen. Ce courrier est lu à l'assemblée.

Le dernier des viennent ensuite ne souhaitant pas faire partie du Conseil communal, il n'y a pas d'élection d'un nouveau membre. L'assemblée délibérera à l'avenir à **44 membres**.

#### **Point 3. Préavis 01/2025 : Demande de crédit de CHF 310'000.00 Pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel**

M. Arnaud Cloux, Président, ainsi que M. Jean-Luc Wulliens, Membre, se récusent pour ce préavis (conflit d'intérêt), Mme Céline Käser, Vice-Présidente, préside la séance pour le point 3.

La lecture du préavis 01/2025 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Christian Salomon, membre de la commission des finances, lit le rapport. Mme Céline Käser, Vice-Présidente, donne la parole à M. Sébastien Freymond, Membre de la commission, qui lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. Mme Céline Käser, Vice-Présidente, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Denis Baudat, Conseiller : je n'ai personnellement jamais vu une subvention à hauteur de 75% est-on sûr que la subvention de 75 % sera accordée ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : le contrôle a été fait et cette subvention est sûre.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. Mme Céline Käser, Vice-Présidente, passe au vote et lit les conclusions du préavis 01/2025.

#### **CONCLUSIONS**

*Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :*

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *Vu le préavis municipal No 01/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 310'000.00 TTC, subventions non déduites, pour la réalisation d'un projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel ;*

- *Après avoir pris connaissance du rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

**DECIDE**

- *D'accorder un crédit de CHF 310'000.00 TTC, subventions non déduites, à la Municipalité pour la réalisation du projet d'adduction d'eau sur l'alpage de Châtel*
- *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 01/2025 est accepté à l'unanimité par **33** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

**Point 4. Préavis No 02/2025 : Demande d'un crédit de CHF 487'000. pour le bouclage et l'extension du réseau CAD, ainsi que le remplacement de la chaudière d'appoint**

M. Arnaud Cloux, Président, préside à nouveau la séance.

La lecture du préavis 02/2025 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission des finances, lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, donne la parole à M. Luc Chappuis, membre de la commission, qui lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Denis Baudat, Conseiller : il est mentionné que les coûts seront intégralement pris par le compte dédié. Est-il prévu une augmentation du coût énergétique pour les clients ?

M. Claude Rosat, Municipal : ce point a été discuté lors d'une séance de Municipalité et il n'est pas prévu d'augmentation pour l'année 2025. Une possible augmentation en 2026 n'est pas exclue.

Mme Catia Chollet, Conseillère : quelle est la planification prévue concernant ces travaux ?

M. Claude Rosat, Municipal : les travaux, en cas d'acceptation de ce préavis, se feront autour de mi-mai, après le passage du Tour de Romandie, deux mois de travaux sont à prévoir, à savoir que la totalité du tracé doit être terminé avant de pouvoir mettre en eau et faire les tests d'étanchéité sur les conduites.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 02/2025.

**CONCLUSIONS**

*Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :*

**LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *Vu le préavis n° 02/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 487'000.00 TTC pour le bouclage et l'extension du réseau CAD, ainsi que le remplacement de la chaudière d'appoint ;*

- *Après avoir pris connaissance du rapport des commissions chargées d'étudier cet objet ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

**DECIDE**

- *D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour le bouclage et l'extension du réseau CAD, ainsi que le remplacement de la chaudière d'appoint ;*
- *D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 487'000.00 TTC ;*
- *De financer ce montant par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 02/2025 est accepté par **34** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

**Point 5. Préavis No 03/2025 : Demande de crédit de CHF 110'000.00 pour la création de places de parc sur la parcelle n° 313**

La lecture du préavis 03/2025 n'est pas souhaitée par l'assemblée.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : fait une présentation du projet sous forme de diapositives (annexe 1).

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, lit le rapport. M. Arnaud Cloux, Président, donne la parole Mme Cynthia Costa, membre de la commission, qui lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Arnaud Cloux, Président, remercie les commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Denis Baudat, Conseiller : serait-il possible de remettre les plans sur le grand écran. J'avoue avoir été un peu étonné par ce préavis dans le sens et j'aurais tendance à rejoindre la proposition de la commission ad'hoc, nous avons actuellement une place de jeux sur la parcelle 313 déjà pratiquement finie, on nous propose de la déplacer à un endroit où se trouve une route très fréquentée à proximité et une seconde route qui l'est un peu moins mais fréquentée le dimanche avec la clientèle du Tea room, soit un endroit pas du tout sécuritaire pour une place de jeux contrairement à l'emplacement actuel. Mon idée serait de ne pas déplacer cette place de jeux, mais de faire potentiellement les places de parc à l'endroit où il est prévu de déplacer la place de jeux, ce qui éviterait le surcoût du déplacement de la place de jeux dans un endroit qui n'est pas sécurisé et donc de rejoindre l'avis de la commission ad'hoc ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant la sécurité, la place de jeux sera complètement fermée et barricadée, avec une entrée du côté de la route, on peut demander de faire mettre un 20km/h avec réducteurs de vitesse. Ce ne sera pas un problème de sécuriser cette place de jeux. Mettre les places de parc à l'emplacement prévu pour la nouvelle place de jeux, cette idée a été évoquée, mais si nous mettons les places de parc là-bas, personnellement si je loue un appartement dans la nouvelle construction avec un place à CHF 60.-- à l'autre bout de la parcelle, ceci ne m'intéressera pas. Je veux pouvoir débarrasser mon coffre près de mon domicile.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : je peux comprendre que ce n'est pas forcément intéressant d'avoir les places de parc là-bas, mais on pourrait très bien imaginer réserver 8-10 places de parc dans le nombre de celles qui se trouvent devant la grande salle, ce qui permettrait de limiter la distance, de ne pas déplacer la

place de jeux et de faire également des places de parc à l'emplacement prévu pour la « nouvelle place de jeux » ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : cette solution a également été étudiée. Il faut savoir que les places de parc qui se trouvent devant la grande salle sont à disposition lors des différentes manifestations et nous n'avons déjà pas assez de places. De plus, lorsqu'on peut louer l'abri à l'armée, une des conditions est de mettre ces places de parc à disposition, sans ces places l'armée ne viendra plus, elle ne vient pas souvent, mais c'est un revenu supplémentaire pour la Commune, raison pour laquelle cette configuration n'a pas été retenue.

M. Didier Schmidt, Conseiller : nous avons là une belle opportunité pour la Municipalité de nous expliquer ce qu'il en est concernant la place de jeux actuelle (préavis 01/2024). J'avais fait partie de la commission ad'hoc concernant le préavis 01/2024, on a tout entendu entre radio boulangerie et radio trottoir concernant l'arrêt des travaux sur cette place de jeux, jusqu'à des menaces proférées à l'encontre de voisins directs de cette place de jeux, chose que personnellement je trouve inacceptable dans un village comme le nôtre comme dans tous les villages. Quand est-il réellement concernant les travaux sur cette place de jeux (préavis 01/2024) ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : la place de jeux telle qu'acceptée dans le préavis 01/2024 a été acceptée sur la base de plans d'appel d'offre. Pour ceux qui ne le savent pas un plan d'appel d'offre est un plan fait par des non-initiés qui font part de leurs vœux, en l'occurrence ici les groupes de travail, soit des parents, qui ont émis leurs souhaits concernant les différents jeux. Ceci permet d'aller chercher les coûts qui vont permettre respectivement de faire des devis et d'avoir un préavis à présenter avec des montants corrects. Une fois le préavis accepté, le plan d'appel d'offre part dans les sociétés spécialisées qui elles ont repris les vœux de la population et nous ont fait une offre avec un plan d'implantation. Un plan d'implantation tient compte des normes pour ces places de jeux et chaque jeu étant muni d'une multitude de normes, ces professionnels nous ont soumis le plan d'implantation, accepté par la Municipalité au mois de juin 2024. Nous avons commencé les travaux sur cette base. Cette place de jeux dérange un voisin direct et nous avons entamé des discussions. Actuellement, plutôt que de prendre des avocats et de partir en procédure jusqu'au tribunal, ce qui ne coûterait pas beaucoup moins cher que de déplacer la place de jeux, nous avons cherché des solutions. Durant cette recherche, le Conseil est arrivé (Conseil de décembre 2024) avec cette demande de places de parc qui nous a paru être une solution tout à fait acceptable, qui résolvait non seulement la problématique de l'éventuelle future procédure avec les voisins de cette place de jeux et ceci répond également à la demande de places parc pour les habitants de la parcelle 316 (préavis 09/2024), avec également des places plus larges à disposition des clients du cabinet médical.

M. Jürg Hostettler, Conseiller : je souhaiterais amené deux précisions. En tant que membre de la Commission ad'hoc si notre rapport est quelque peu « dispersé » c'est que la discussion a été très compliquée, ce qui par conséquent a compliqué la rédaction du rapport concernant ce préavis. Comme cela a été dit, il est parlé d'une création de places de parc mais en fait on déplace la place de jeux. On nous a également parlé de l'arrivée des futurs porta cabines pour les classes, d'où la réflexion sur le concept de sécurité. Par contre, les avis donnés lors cette séance nous ne les avons pas eus ou très succinctement. Quand on est quatre dans une Commission et qu'on nous demande de déplacer une place de jeux et qu'on ne sait pas pourquoi, avec micro-trottoir on a bien eu certains bruits, mais officiellement nous n'avons pas eu d'information claire, raison pour laquelle on a rédigé ce rapport de Commission.

J'avais relevé la problématique des places de parc du nouveau bâtiment (parcelle 316 préavis 09/2024) lors du Conseil de décembre 2024, je n'ai pas demandé à ce que des places de parc soient créées, j'ai juste posé la question de savoir s'il avait été réfléchi à cette problématique des places de parc concernant ce bâtiment. Je suis convaincu que non, il ne s'agit pas de la seule solution que de créer de places de parc comme mentionné dans ce préavis, car si on prend toutes les places de parc qui se trouvent dans cette zone plus la place en jaune, je pense qu'on est le village du pied du jura où il y a le plus de places de parc et à part les quelques fois où la salle est louée, le soir avec des particuliers qui se garent ici et le samedi et dimanche dans les commerces, ces places ne sont pas toujours toutes occupées. Sur le nombre d'appartement, le nombre de place qui va manquer concernant ce bâtiment ne se sera peut-être de zéro, une ou deux ou trois, je trouverai intéressant d'étudier la possibilité de privatiser quelques places devant la grande salle en signalant la location privée ou une solution différente.

Par contre, si nous avons été informés qu'il fallait absolument déplacer cette place de jeux pour les raisons qui nous sont données ce soir, peut-être que nous aurions réfléchi différemment. Le problème est que les histoires, les faits bien dits/expliqués sont déjà à 50% réglés. Je trouve dommage de ne savoir que ce soir la raison pour laquelle cette place de jeux n'est pas terminée. Je trouve dommage qu'on utilise ce préavis de création de places de parc pour régler une autre problématique.

M. Sébastien Freymond, Conseiller : je pense qu'il y a beaucoup d'éléments dans ce préavis avec des éléments nouvellement portés à notre connaissance ce soir, il y a également la question de la création des quatre classes, où on va réellement donner un nouvel élan à cet espace et cela a beau être des pavillons provisoires, tout un chacun sait que provisoire à tendance à durer. Je me pose effectivement la question de savoir quel est la pertinence et pour moi elle trouve sens de déplacer cette place de jeux proche de là où seront les élèves et non pas à l'autre bout du parking. Je pense qu'il y a un écosystème qui va se développer au niveau des enfants dans ce coin là, et pour moi cela a du sens que cette place de jeux trouve une autre implantation puisque c'est ici que se trouveront une partie des enfants, après il y a toute une réflexion en terme coût. Mme Rime aura des explications/informations à nous donner. J'ai l'impression qu'on est au-delà de juste une question de place de parc ou de place de jeux, mais dans une question à moyen terme, voire à long terme, d'une création d'une école dans ce coin-là.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : la place jeux ne doit pas être déplacée, le préavis 01/2024 ayant déjà été voté par le Conseil communal, il s'agit donc d'appliquer la décision du Conseil communal. La création de places de parc est sans objet car lorsqu'on a voté le préavis pour la construction de la parcelle 316 (préavis 09/2024), ce point devait être dans l'étude de ce préavis. Si le problème des places de parc se pose actuellement, il suffit d'attribuer des autorisations de stationner sur les places communales, comme cela se fait déjà actuellement, aux futurs locataires de la parcelle 316, ce qui engendrera une rentrée d'argent pour la Commune.

M. Eric Hostettler, Municipal : je souhaiterais souligner un élément déjà évoqué, pour arriver à cette proposition la Municipalité a étudié beaucoup d'éléments et effectivement le préavis 03/2025 n'est pas explicite dans son intitulé mais ceci n'est pas dans l'idée de la Municipalité de tromper le Conseil communal, ceci n'est pas notre manière de travailler, on s'est toujours donné de la peine de travailler en transparence. C'est notre rôle aussi de revenir en arrière sur certaines réflexions quand de nouveaux éléments qui amènent à ces dites réflexions, ce qui est le cas dans le cadre de ce préavis. Il s'est effectivement dit beaucoup de choses par rapport à la localisation de ces futures places de parc, à l'emplacement de la place de jeux, mais un élément

important déjà relevé par M. Mülhauser que je souhaite souligner, c'est cette fameuse place en gravier/sable jaune, entre le terrain de basket et les places de parc créées lors de l'aménagement du carrefour, est que premièrement y ajouter de nouvelles places de parc ne répond pas au besoin de créer de places attenantes à la parcelle 316 (préavis 09/2024). De plus, depuis 2016, on se pose la question au sein de la Municipalité de savoir que faire au niveau de cette fameuse place en gravier/sable jaune, zone qui n'a aucune fonction et qui ne ressemble à rien, on a pensé y aménager des bancs, planter de la végétation, etc., chose que nous avons laissé tomber pour d'autres priorités et ce préavis 03/2025 donne une opportunité aussi de donner une fonction à cette zone. Si cette zone doit être refaite afin de lui donner un aspect attractif pour le village, les coûts seraient approximativement similaires aux coûts du déplacement de la place de jeux. Je trouve que c'est un élément important dans ce dossier, ceci complète cette parcelle et il n'y a plus de zone « non aménagée ou inutile ».

Mme Andréaa Zara , Conseillère : concernant votre remarque avec une éventuelle école « permanente », ne faudrait-il pas repenser tout l'aménagement de cette parcelle en ayant un concept plus global en tenant compte des différents éléments donnés ce soir ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : on ne parle pas ici d'une école mais de pavillons provisoires (autorisation donnée pour 2 ans). La situation est complexe, les choses s'imbriquent les unes après les autres, mais on n'est pas dans le même laps de temps, pas avec les mêmes décisionnaires. Ces pavillons provisoires vont être posés par l'Association scolaire ASICOVV (besoin de 4 classes supplémentaires pour la rentrée 2025-2026). Dans les collèges du groupement scolaire il n'y a plus de disponibilité, différentes communes ont été approchées par le Comité Directeur, afin de connaître les disponibilités. Il se trouve qu'à l'Isle nous avons un terrain zoné d'utilité publique , avec ce terrain de basket déjà goudronné, pas de fondation à faire, la Municipalité a donc proposé à l'ASICOVV d'y mettre ces pavillons temporaires pour deux ans à l'Isle. Ceci d'autant plus qu'on a encore des disponibilités à la salle de gymnastique, donc des transports en moins pour les élèves et des rentrées financières pour la Commune de L'Isle, avec également une salle de couture et de travaux manuels. La zone verte sera utilisée comme cour d'école. Ceci ne pouvait pas vous être expliqué dans le préavis 03/2025 soumis ce soir, le projet des pavillons étant porté par le Comité Directeur de l'ASICOVV qui n'a pas encore validé cette demande de crédit (création de ces pavillons provisoires), soumise à l'approbation du Conseil Intercommunal de fin mars 2025. Nous ne sommes pas dans le même espace-temps ce qui rend le contexte et les explications compliquées, les éléments concernant les pavillons provisoires ne pouvant pas faire partie du préavis 03/2025. Tous les éléments mis ensemble amènent à cette réflexion et la proposition de ce préavis 03/2025.

M. Tony Hostettler, Conseiller : légalement peut-on ouvrir un préavis sur une même parcelle, au même endroit (03/2025 parcelle 313) alors qu'un autre préavis (01/2024 parcelle 313) n'est pas clôturé ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : il s'agit de deux objets différents, un soumis à l'approbation du Conseil Communal, si le préavis 03/2025 est accepté il y aura une mise à l'enquête et un 2ème préavis qui n'est pas de la compétence du Conseil Communal de L'Isle, mais de la compétence du Conseil Intercommunal de l'ASICOV.

M. Tony Hostettler, Conseiller : ce n'est pas ma question qui est légalement peut-on ouvrir un préavis sur une même parcelle, au même endroit (03/2025 parcelle 313) alors qu'un autre préavis (01/2024 parcelle 313) n'est pas clôturé ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : le préavis 01/2024 ne nécessitait pas de mise à l'enquête puisqu'il s'agissait d'une réfection de la place de jeux. Concernant le préavis 03/2025 avec déplacement de la place de jeux, une mise à l'enquête devra être faite tant pour les places de parc que pour le déplacement de la place de jeux. La création de pavillons provisoires sera également soumise à l'enquête publique (d'ici fin avril 2025), mais ne fera pas l'objet d'un préavis au Conseil Communal. Les travaux seront à charge de l'ASICOV, la Commune de L'Isle met à disposition le terrain.

Oui, on peut avoir deux préavis sur la même parcelle.

Mme Catia Chollet, Conseillère : quand les travaux sont-ils prévus en cas d'acceptation du préavis ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : si le préavis est accepté il y aura les mises à l'enquête, s'il n'y a pas d'opposition, dès la fin de la mise à l'enquête les travaux s'enchaîneront directement à la suite, soit d'ici environ six semaines pour le début des travaux et avec des travaux terminés fin juin. Avec dans le même laps de temps les travaux de la parcelle 316 (préavis 01/2024), les travaux du CAD (préavis 02/2025) et ceux de la gendarmerie.

M. Pierre Olivier Cloux, Conseiller : la Commission des finances est favorable concernant ce préavis. J'en suis satisfait car quelque part je reviens sur ce qui a été relevé par M. Jürg Hostettler, on n'avait pas toutes les cartes en mains par rapport à la situation actuelle, et je me rends compte avec ce qui a été dit ce soir, c'est que si on veut une place de jeux qui soit terminée cette année, je pense qu'il faut aller dans le sens de ce préavis, car s'il y a une procédure.... on sait tous quand le réaménagement de la place de jeux a commencé, on sait aussi tous depuis quand les travaux sont stoppés mais on ne sait pas quand les travaux vont reprendre. Oui c'est un coût de déplacer cette place de jeux, je pense qu'au vu de sa nouvelle localisation certaines personnes seront très contentes et je pense que cela va résoudre beaucoup de problème et que les enfants qui attendent cette place de jeux depuis plus d'une année en auront une pour cet été.

M. Paul Hützli, Conseiller : je me pose une question technique concernant les accès aux nouvelles places de parc, par où l'accès se fera-t-il, le mur sera-t-il démonté ? Si l'entrée est devant la porte de la grande salle je ne trouve pas cela très judicieux ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : ceci a été fait par un bureau d'étude/ingénieur, il y aura tout au plus 2m de mur qui vont être enlevés pour sécuriser, mais une chose est sûre l'entrée de la grande salle sera sécurisée.

M. Paul Hützli, Conseiller : l'entrée se fera donc côté pisciculture ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : non du côté grande salle, l'accès sera sécurisé afin que les voitures ne gênent pas les personnes se trouvant devant la grande salle (fumeurs).

M. Philippe Mülhauser, Municipal : j'aimerais rebondir sur ce qu'a dit M. Hostettler, ce n'est pas l'idée d'« enfumer » comme la relevé mon collègue, j'étais un fervent défenseur de cette place de jeux à son endroit actuel, mais là on a une solution qui règle tous les problèmes. Le but principal de ce préavis, raison pour laquelle le préavis ne mentionne pas « création de places de parc et déplacement d'une place de jeux », est de résoudre la problématique des places de parc, on a toujours besoin de places de parc, je ne suis pas d'accord avec M. Jürg Hostettler quand il dit qu'il y a bien assez de places, car souvent il y a trop de voitures, on a des voitures parkées sur le trottoir en-dessus de la route vers le Tea room, dans l'herbe, etc., les places sont

souvent saturées. Si en plus on ferme/privatise des places, il y aura des voitures partout. Aller boire un café au Tea room un dimanche matin, c'est la croix et la bannière. Ce n'est pas du tout une façon d'éviter une possible/éventuelle procédure comme l'a dit M. Cloux, non, on cherche à solutionner un problème sur un nombre de places de parc et ce problème donne également une solution à un autre potentiel problème.

M. Tony Hostettler, Conseiller : les places de parc utilisées le dimanche par « l'artisan local » n'est pas notre problème, ce sont des places communales, si lui les utilise tant mieux, mais elles ne lui appartiennent pas ce sont celles de la Commune. Qu'elles soient favorisées pour les habitants de la Commune avant les clients des commerces privés est plus logique.

M. Eric Hostettler, Municipal : comme l'a dit M. Mülhauser la gestion des places de parc est quelque chose de très complexe même dans un petit village comme le nôtre. Nous avons dû engager un ASP depuis 3-4 ans pour gérer cette problématique, qui fait très bien son travail. On pourrait imaginer au-delà de ce qui a été dit, si on loue des places privatisées dans la zone de la grande salle ou dans la zone en-dessous du Tea room, on sait que les clients du Tea room, même si ce n'est pas notre problème, vont stationner sur les places vides et il va y avoir des problèmes avec les locataires des places privatisées. Ceci était un des éléments mis dans le « panier » pour que ces places privatisées ne soient pas directement accessibles aux clients des commerces.

M. Jürg Hostettler, Conseiller : je ne suis pas du tout d'accord, il est vrai que le dimanche matin c'est la catastrophe, les gens stationnent n'importe où, mais on a une place en jaune à 150 m au-dessus, qui elle est vide, mais les gens ne veulent pas marcher. Quand on va à Morges, on marche 300-400m pour se rendre à un rendez-vous ou faire ses courses et personne ne dit rien mais à L'Isle les gens ne veulent pas marcher. Il y aurait peut-être quelque chose à faire à ce niveau, autre que le panneau places de parc vers le carrefour du Tea room.

Je me permets également de revenir sur ma discussion précédente, je suis pour régler les histoires, donc si on nous dit ce soir « si vous refusez le préavis 03/2025, la place de jeux actuelle ne pourra pas être terminée », personnellement je ne suis pas pour que cela finisse au tribunal avec des avocats, si on peut régler les histoires entre nous se serait quand même une bonne solution. On aurait toutefois besoin de savoir exactement si on demande à ce que la place de jeux soit terminée selon le préavis 01/2024, puisqu'elle est quasiment terminée, peut-elle être terminée ? Lors de l'entrevue de commission la réponse a été oui elle peut se terminer. Il y a eu des éléments nouveaux, je suis d'accord, mais maintenant je repose la question si on refuse le préavis 03/2025 tel que présenté, les travaux de la place de jeux actuelle peuvent-ils se terminer sans passer devant des avocats ou un tribunal ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : je ne sais pas, les cartes ne sont pas dans les mains de la Municipalité. Si vous refusez ce préavis 03/2025, je rappelle ce n'est pas un préavis pour résoudre un problème de place de jeux, c'est un préavis pour créer des places de parc. Si ce préavis ne passe pas ce soir, on va lancer la finition des travaux de cette place de jeux mais je ne peux pas vous répondre, ce n'est pas la Municipalité qui va décider si une procédure sera enclenchée ou pas. Au niveau de la Municipalité, on va décider de terminer cette place de jeux qui donnera lieu à une décision qui sera soumise à une procédure ou non. Je n'ai pas la réponse.

M. Eric Hostettler, Municipal : effectivement on ne sait pas comment la procédure peut s'enclencher et une chose qui est certaine, il y a de forte chance que cela finisse devant un tribunal et là on ne maîtrise plus rien

c'est certain, on ne peut pas affirmer que cela parte en procédure mais il y a de fortes chances, avec ses méandres financiers et autres.

Mme Laurence Zimmermann, Conseillère : j'avais un million de question, j'ai eu quelques réponses, je ne sais même plus laquelle poser. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit, par rapport à la place de jeux actuelle (préavis 01/2024) ne pourrait-on pas adapter ce qui est en place pour que cela soit acceptable pour le voisinage ?

Le préavis actuel parle de places de parc mais on a parlé beaucoup de place de jeux et pas tellement des places de parc. J'aimerais signaler que par cette entrée de la grande salle (endroit de l'accès aux nouvelles places de parc) il y a également les enfants qui se rendent au cours de couture et quand les enfants sortent des cours, ils courent partout avec des véhicules qui circuleraient juste devant. Après avoir pris avis de mes enfants qui se rendent à ces cours de couture, je les cite « c'est un peu débile », pardon d'utiliser ce genre de terme, mais cela rejoint assez l'avis général j'ai l'impression. Pour terminer, une chose qui me tient à cœur de dire, dans le préavis 01/2024, il avait été demandé CHF 97'000.-- pour modifier la place de jeux, actuellement on veut la déplacer, au total, si cela se fait, ce que je ne souhaite pas, cela reviendra à une place de jeux de CHF 157'000.-

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : par rapport aux enfants et à la salle de couture, la solution serait de boucler cette sortie et que les enfants sortent par l'autre entrée. Selon ce qui est décidé ce soir, toute la zone va devoir être repensée en matière de sécurité.

Concernant la place de jeux actuelle (préavis 01/2024) les négociations ont été stoppées avec les propriétaires voisins dans l'attente des décisions de ce soir. On ne sait pas à partir du moment où la Municipalité va rendre sa décision, si la procédure va se poursuivre ou non. On ne vous cache rien c'est la réalité tout simplement. Différentes propositions ont été faites, jusqu'à l'arrêt des négociations, et toutes les propositions ont été refusées par les propriétaires voisins.

Mme Catia Chollet, Conseillère : j'ai de la peine à comprendre la problématique, est-ce que c'est le principe d'une place de jeux à cet endroit ou c'est juste l'aménagement de cette place de jeux ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : c'est l'aménagement de la nouvelle place de jeux qui pose problème avec une tour supplémentaire qui donne un visu sur un voisin.

Mme Catia Chollet, Conseillère : ne peut-on pas supprimer cette tour ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : cette proposition a été fait mais pas acceptée à ce jour.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : j'ai deux demandes. Compte tenu de toutes les discussions de ce soir est-il possible pour la Municipalité de retirer ce préavis comme cela a été fait pour le préavis 04/2025. Pourquoi, parce que la zone des pavillons provisoires n'est que pour deux ans. Si on déplace la place de jeux puis par la suite on enlève les pavillons provisoires, cette zone restera-t-elle jolie au niveau de l'urbanisme. Deuxièmement, un préavis (01/2024) a déjà été voté par le Conseil et il s'agit d'appliquer la décision du Conseil.

Demandes : 1. La Municipalité peut-elle retirer ce préavis 03/2025 ? 2. Si non, avant de soumettre le préavis à la votation, peut-on soumettre la question au Conseil de l'entrée en matière ou non sur ce préavis 03/2025 (article 69 du règlement du Conseil communal) ?

M. Arnaud Cloux, Président :

En réponse à la question 1 : non la Municipalité ne peut plus retirer le préavis ceci aurait dû être fait lors de l'approbation de l'ordre du jour, comme ceci a été fait pour le préavis 04/2025.

En réponse à la question 2 : la question d'entrée en matière concernant ce préavis 03/2025 aurait dû être faite avant la mise en discussion, cette question ne peut pas être abordée une fois la discussion ouverte. La seule possibilité est de refuser le préavis, obligeant ainsi la Municipalité à reprendre ce préavis et à le retravailler si elle souhaite le présenter à nouveau au Conseil communal.

M. Didier Schmid, Conseiller : je voulais juste rejoindre mon camarade M. Pierre-Olivier Cloux concernant les éléments communiqués ce soir, éléments qu'on n'avait pas à la lecture des rapports des différentes Commissions. On est en train de gérer une crise et dans chaque crise il y a des opportunités et l'opportunité qui nous est offerte aujourd'hui est d'intelligemment repenser l'aménagement de cette zone, ce n'est pas super élégant, comme l'a dit Mme Zimmermann, d'accepter un projet, de le retirer et de dire on déplace une place de jeux, mais si aujourd'hui on veut une place de jeux viable, je pense que le problème qui se trouve en surbrillance ici ne va pas être réglé d'ici demain, si on part dans une procédure interminable entre des citoyens et la Commune on va s'enliser dans des démarches épouvantables et personne n'en sortira gagnant et il y aura des personnes que vont se faire « la tête » ce qui n'est pas le but.

Concernant les places de parc et je rejoins le fait qu'un cabinet médical avec des personnes en mobilité réduites avec des places de parcs garanties, si on met réserves des places de parcs dans la zone en face de la grande salle on le sait, ceci a été dit, je le répète certaines personnes ne vont pas respecter la chose, avec des tracasseries supplémentaires, ne laissant pas la disponibilité de ces places de parcs lorsque les locataires en auront besoin. Ce projet n'est pas idéal, ce n'est pas comme ça qu'on imaginait cette place il y a quelques années en arrière, mais aujourd'hui je pense qu'on a l'opportunité quand même d'accepter un projet, avec un compromis bien helvétique, à la vaudoise, avec finalement quand même une place de jeux qui sera utilisable dans la zone gravier inutilisée actuellement. On sait aussi qu'on aura des classes supplémentaires à cet endroit, les enfants qui jouent dans l'herbe, personnellement je préfère la place de jeux. Je pense que ce projet me semble équilibré et c'est une bonne opportunité pour nous de faire avancer les choses.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : je ne vais pas venir avec une Xème solution, rassurez-vous, mais quand même dire qu'il y a quelque chose qui m'a heurté, c'est que la démocratie elle repose sur une valeur fondamentale qui est la confiance, je suis quand même heurté que lorsqu'on a une Commission ad'hoc composée de quatre membres du Conseil, qui donnent du temps pour la collectivité qui font bien leur travail et un excellent rapport, que ces personnes ne soient pas nanties de toutes les informations nécessaires et ça quel que soit leur position sur l'emplacement des places de parc et des places de jeux, cela doit être dit. La deuxième chose, on est tous en train de chercher une solution, des problèmes de voisinage on en a tous, il y a en a partout, je ne crois pas qu'ils doivent être réglés par les finances publiques. Je crois que la Municipalité a eu l'humilité et la sagesse de retirer le préavis 04/2025. Mon opinion est aussi que nous pourrions retirer le préavis 03/2025, notamment en raison des nouveaux éléments qui ont été amenés ce soir, nouvelle variable avec l'argumentation de ces porta cabines, des suggestions intéressantes concernant l'ancien gabarit de la place de jeux, cela reste-t-il un problème, à priori je pense que non d'un point de vue urbanistique. Je pense qu'il y a une opportunité à retirer ce préavis et à revenir avec quelque chose de plus construit et d'informer comme il se doit les représentants du Conseil communal par le biais des Commissions.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : rien n'a été caché aux Commissions, on a parlé de l'élément des pavillons scolaires. Ce que j'ai dit c'est que nous ne pouvons pas l'écrire dans le texte du préavis, puisque cet élément n'est pas encore validé par le Comité Directeur de l'ASICOVV. Ceci a été expliqué aux deux Commissions (finances et ad'hoc), je pensais que peut-être naïvement quelqu'un y ferait allusion, mais cela n'a pas été le cas. C'est cet espace-temps qui fait que nous ne pouvions pas vous donner tous les éléments dans ce texte initial.

Concernant les affaires relatives à la Municipalité, les procédures avec un citoyen ne peuvent pas être partagées avec le Conseil communal.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : pour comprendre l'histoire, pour la place de jeux (préavis 01/2024) il y a eu une mise à l'enquête publique ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : non, s'agissant d'une remise aux normes d'une place de jeux existante, il n'y a pas la nécessité d'une mise à l'enquête publique puisqu'il n'y a pas de changement d'affectation. Si cette place de jeux est déplacée il faudra faire une mise à l'enquête publique.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : donc la problématique s'est posée après le début de travaux ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il y a eu un problème de compréhension de plans, comme expliqué précédemment, où le plan d'appel d'offre a été pris pour le plan d'implantation définitif (voisinage et membres du Conseil communal). Le plan d'appel d'offre est un plan de non-initiés qui ne tient pas compte des normes en vigueur qui doit permettre à l'entreprise spécialisée de soumettre une offre avec un plan d'implantation.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : si on déplace cette place de jeux (préavis 03/2025), on n'est pas à l'abri d'opposition lors de la mise à l'enquête publique ? On déplace donc le problème de l'autre côté sans savoir si le même problème de voisinage va se poser vis-à-vis de l'autre emplacement ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : lors d'une enquête publique les oppositions qui ne sont pas bien motivées peuvent être levées. Je ne vois pas quelles seraient les raisons pour qu'un juge nous dise que nous ne pouvons pas faire la place de jeux à cet endroit sachant que nous avons un complexe sportif et une place de foot.

M. Pascal Devanthéry, Conseiller : c'est la même configuration pour la place de jeux actuelle (préavis 01/2024) ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : si ce préavis (03/2025) est refusé, on ne se sait pas ce qui va se passer, on ne peut pas retirer ce préavis. Si vous refusez ce préavis, on terminera la place de jeux actuelle (préavis 01/2024) et il y aura procédure ou pas. Il y aura des modérations, des discussions, on va essayer de trouver un arrangement, cela va prendre du temps, cela va coûter de l'argent, c'est la première façon de faire. La deuxième façon de faire, si vous acceptez ce préavis 03/2025, on fait une mise à l'enquête publique, c'est un élément nouveau qui n'a rien à voir avec la situation actuelle. S'il y a des oppositions, les opposants devront les motiver, on ne peut pas juste dire je n'en veux pas, ça ne me plaît pas, les oppositions seront levées.

M. Eric Hostettler, Municipal : en complément à votre question, la place de jeux comme elle est configurée actuellement est plus volumineuse qu'auparavant, donc c'est un peu comme si votre voisin refait son cabanon de jardin neuf et que finalement ce cabanon fait 1,50 m de plus en hauteur. Vous n'allez pas forcément être content. Par contre, sur la zone où on vous propose de déplacer la place de jeux, il pourrait y avoir des

oppositions lors de la mise à l'enquête, mais il n'y a pas de parcelle privée attenante directement à cette place de jeux, élément très important. Les personnes qui habitent en face pourraient faire opposition comme celles qui habitent en haut du quartier mais une opposition doit être motivée, je rejoins l'information de M. Mülhauser, je dis ça par expérience, des oppositions sur ces bases-là seraient automatiquement levées, une fois de plus devant un tribunal de la CDAP, les opposants n'auraient pas beaucoup de chance d'avoir gain de cause. Il s'agit d'une place de jeux d'utilité publique sur une parcelle d'utilité publique.

M. Denis Baudat, Conseiller : on parle que sur le nouvel emplacement il y a peu de chance que s'il y a des oppositions cela aille très loin et qu'elles pourront être levées très vite. Pourquoi cela n'est pas le cas pour l'emplacement actuel ?

M. Eric Hostettler, Municipal : comme on l'a soulevé précédemment la parcelle où se trouve la place de jeux actuelle (préavis 01/2024) est attenante à une parcelle privée ce qui n'est pas le cas au niveau du nouvel emplacement (préavis 03/2025). Les routes elles sont du domaine public.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : finalement n'est-il pas plus simple de garder la place de jeux à l'endroit actuel (préavis 01/2024) mais aux dimensions de l'ancienne version de cette place jeux. On coupe la tête à la tour qui dépasse, on passe à autre chose et on fera peut-être des économies sur un place de jeux qui à mon sens coûte déjà trop cher.

M. Steve Baudat, Municipal : effectivement, à ce que j'ai cru comprendre vous pensez que c'est la moins pire des solutions. On arrive avec pas mal de problèmes qui se sont entassés les uns sur les autres et aujourd'hui si on vous propose ce préavis, c'est parce que c'est la meilleure solution, on optimise les places de parc et la place de jeux, pour le montant de CHF 110'000.-- avec 7 places de parc louées, avec 5% de rendement au niveau financier, il y en aurait peut-être 6 donc un rendement légèrement inférieur ou peut-être 8 soit un rendement légèrement supérieur, cela devrait être dans ces eaux-là. La proposition de la Municipalité est vraiment la meilleure au vu des éléments actuels. Après si le Conseil communal n'est pas convaincu, qu'il y ait trop de places de parc ou pas assez, que c'est bien que les enfants traversent un parking pour aller à la place de jeux, aucun souci. Globalement, la Municipalité propose cette solution avec une comptabilité qui ne paraît pas fautive. Il y a une corrélation avec presque tous les éléments qui sont quasi tous à leur place, des places de parc vers le cabinet médical et une place de jeux vers les classes. Le côté émotionnel a peut-être un peu pris le dessus sur tout ça, mais si on en revient aux fondamentaux la Municipalité est convaincue que c'est la meilleure solution.

M. Yamo Njouhou Jaurès Anicet, Conseiller : la place de jeux a toujours existé, on n'a rien changé, je ne comprends toujours pas pourquoi il y a une opposition maintenant sur cette place de jeux.

M. Denis Baudat, Conseiller : à Villars-Bozon, il y a aussi eu des oppositions concernant la place de jeux, des solutions ont été trouvées, cette place de jeux est terminée et tout le monde est content. Ne peut-on pas arriver à cette solution à L'Isle ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : non, les discussions/dialogues qui ont permis de résoudre les problèmes à Villars-Bozon n'ont pas permis de résoudre les problèmes à L'Isle.

Mme Catia Chollet, Conseillère : personnellement je suis contre ce préavis pour deux raisons, premièrement penser à créer des places de parc alors que le bâtiment n'est pas encore construit (préavis 09/2024) et

deuxièmement c'est de créer une place de jeux sur le nouvel emplacement alors qu'il y a la donnée des porta cabines, peut-être pourrait-on attendre de voir comment va évoluer le positionnement des containers et après voir comment aménager cet espace actuellement vide ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : l'implantation des pavillons a été montrée tout à l'heure et elle est définitive, la mise à l'enquête sera faite comme telle avec les services des eaux le long de la route des Mousses, avec devant une place en dure pour l'accès des enfants. Le fait qu'une place de jeux soit à proximité est aussi un avantage. Comme l'a expliqué M. Baudat, en tenant compte de tous ces éléments la Municipalité arrive avec cette proposition.

Mme Catia Chollet, Conseillère : le temps de la mise à l'enquête de la nouvelle place de jeux et qu'elle soit construite, les porta cabines seront-ils installés ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : les porta cabines devront être installés pour la prochaine rentrée scolaire. La place de jeux se fera en suivant après la mise à l'enquête. Les installations se feront peut-être en parallèle. Cela permet d'avoir un espace dédié pour les enfants. Comme pour exemple la cour d'école de Cuarnens, la place de jeux se trouve à côté.

Mme Catia Chollet, Conseillère : il s'agit d'un bon exemple, justement ils ont un espace avec le terrain de foot dans lequel est intégré la place de jeux.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : si on met la place de jeux dans le terrain de foot, vous réduisez l'espace de terrain de foot et on devrait en plus procéder à des terrassements autres que dans cette partie un peu sablonneuse. La Municipalité ne souhaite pas toucher à cet espace vert, cette parcelle verte est une parcelle d'utilité publique et peut-être qu'un jour nous auront besoin de cet espace vert pour autre chose.

Mme Catia Chollet, Conseillère : ceci mérite encore beaucoup de réflexion.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Arnaud Cloux, Président, demande si l'Assemblée souhaite voter à bulletin secret sachant que 8 membres (le membre qui demande le vote à bulletin secret + 1/5 des membres de l'Assemblée) doivent demander le vote à bulletin secret. Le nombre de membres demandant le vote à bulletin secret n'est pas atteint, le vote sera donc à mains levées. M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 03/2025.

## **CONCLUSIONS**

*Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre la décision suivante :*

### ***Le Conseil communal de L'Isle***

- *Vu le préavis municipal No 03/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 110'000.00 pour l'aménagement de places de parc sur la parcelle n° 313 ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

## **DECIDE**

- *D'accorde un crédit de CHF 110'000.00 TTC à la Municipalité pour l'aménagement de places de parc sur la parcelle n° 313*
- *D'admettre que ce montant sera financé par les liquidités courantes ou par l'emprunt.*

Le préavis 03/2025 est accepté par **21** voix pour, **9** voix contre et **5** abstentions.

#### **Point 6 : Communications de la Municipalité.**

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : AF 2<sup>ème</sup> étape, une séance a été fixée le 31.03.2025 avec les propriétaires des parcelles pour discuter du remaniement parcellaire, respectivement expliquer les résultats de l'étude sur la renaturation des collecteurs et ensuite on va aller de l'avant dans l'idée de proposer un préavis pour la réalisation de cette deuxième étape des AF en octobre ou décembre 2025.

M. Claude Rosat, Municipal : je vous remercie pour l'acceptation du préavis pour le CAD (02/2025). Le 12.03.2025, il y aura la présentation publique du projet de la parcelle 316 (préavis 09/2024). Concernant les travaux de l'ancienne gendarmerie, actuellement le bâtiment est dépecé de ce qu'on a le droit d'enlever et avec mes collègues on vous propose, dans la mesure du possible, de venir voir l'avancées du projet, de ce que l'on nous oblige à maintenir, on pourrait organiser des visites par groupes de 5-6 personnes.

M. Eric Hostettler, Municipal : actuellement sous la surveillance d'une entreprise spécialisée et d'un bureau d'ingénieur, des forages prospectifs sont réalisés sur la zone au nord de l'ancienne gravière de la Chargeaullaz, sur la route qui monte à l'Hermitage mais par les bois. Quatre forages vont être réalisés, sachant qu'il s'agit d'une zone qui contient du gravier, d'une durée d'environ trois semaines. Ces travaux ont été autorisés par le service des forêts, par les services cantonaux et la Municipalité propriétaire des terrains. Il n'y a pas de gravière qui va être créée sur cette zone ces prochaines années. Cette zone fait partie en fait du plan directeur cantonal des gravières et on se doit de mettre à jour ce plan directeur et de faire des sondages pour renseigner ce plan directeur.

Concernant les sociétés locales, le 27 février 2025 dernier, quinze sociétés locales/groupes, sur les seize que compte la Commune, se sont rencontrées dans le cadre d'une soirée de coordination qui se déroule depuis environ quatre ans, depuis la COVID, avec pour but de transmettre des informations utiles et pratiques pour l'organisation de manifestations et autres événements dans le cadre de la Commune, ce qui n'est pas toujours simple, et améliorer aussi la coordination et l'organisation de manifestation au village et développer la vie associative.

Les manifestations programmées prochainement sont le 23 mai 2025 after work au château par la société de jeunesse. Le 13 juin 2025 after work au château par l'amicale de pompier et la société de jeunesse. Le 28 juin 2025 Festôchâteau au village par Ach'Isle (festival des bières artisanales régionales). Le 11 juillet 2025 after work organisé par les Balladins. 1<sup>er</sup> août 2025, la fête nationale organisée par la société d'abbaye qui profitera de poursuivre la fête le 2 août 2025 avec l'inauguration du nouveau caveau en bois amovible et démontable. 29-30-31 août le trophée de la Venoge par la société de jeunesse de L'Isle dans la zone du terrain de foot.

M. Steve Baudat, Municipal : aucune annonce.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : notre secrétaire municipale est en arrêt depuis le 20 décembre 2024 et je profite ici de remercier ses collègues du contrôle des habitants et de la bourse pour leur engagement et leur disponibilité pour palier à cette absence. Depuis fin janvier 2025, une secrétaire remplaçante est présente à 50%. Face à cette situation, les horaires d'ouverture du greffe sont restreints, fermé le mercredi matin de même que durant les vacances scolaires. Vous pouvez toujours appelé pour les demandes particulières afin de trouver un arrangement, ce jusqu'au retour de notre secrétaire. Le L'Isle Info ne paraîtra également pas durant l'absence de la secrétaire.

Concernant l'élection complémentaire à la Municipalité du 18 mai 2025. Un changement de date vient de nous être communiqué par le canton concernant le dépôt des listes, initialement prévu le 7 avril 2025 à 12h00 il a été reporté au 22 avril 2025 à 12h00. Il n'y aura pas de tous ménages qui va être refait, mais l'information sera affichée aux différents piliers publics et publiée sur le site internet.

Concernant la poste, la motion a été rejetée par le Conseil aux Etats à Berne qui demandait de revoir les missions d'un service dit public 18 voix pour et 24 voix contre. Les cantons romands ont soutenu cette motion mais pas les cantons suisses alémaniques. J'en profite pour remercier nos deux Conseillers aux Etats qui se sont investis pour défendre cette motion sans succès. On va continuer à se battre et à ce jour on n'a pas de nouvelles de la poste

La Municipalité remercie le Conseil pour la confiance accordée lors des préavis présentés,

#### **Point 7. Communication du bureau du Conseil**

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le bureau et la secrétaire pour leur travail. Il rappelle que la prochaine séance se déroulera le 12 juin 2025 à 20h15. L'envoi des rapports de commission par mail a l'air d'avoir bien fonctionné. Il informe que la prochaine course se déroulera le samedi 27 septembre 2025.

#### **Point 8. Propositions individuelles**

M. Jean-Daniel Richard, Conseiller : a-t-on les résultats concernant l'analyse des sols après les forages réalisés au niveau de la gravière vers la zone industrielle ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : non pour l'instant il n'y a pas de retour, c'est toujours très long.

M. Paul Hutzli, Conseiller : on a appris l'arrivée de quatre nouvelles classes, c'est bien mais qu'en est-il des UAPE car actuellement c'est catastrophique ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : effectivement c'est catastrophique, la Commune de L'Isle a délégué cette tâche de l'accueil des enfants en pré et parascolaire à l'AJERCO et la Commune de L'Isle se trouve dans le plan de développement 2026-2030 pour 12 places d'UAPE. La Commune doit trouver des locaux. La procédure est également très longue.

M. Sylvain Chenuz, Conseiller : quand est-il de la réfection de la haie jouxtant la parcelle 313 vers le terrain de foot ? (qui sépare le terrain de foot des habitations)

M. Philippe Mülhauser, Municipal : rien n'est prévu pour l'instant mais bien évidemment nous allons nous y pencher.

M. Didier Schmidt, Conseiller : remarque : lors de la convocation pour l'études des préavis, cela se fait à la chaine et la Municipalité nous reçoit dans la salle du Conseil communal, ce n'est pas très pratique pour les Commissions qui doivent après délibérer, qui aimerait aussi peut-être se voir avant, la salle du Conseil communal doit être dédiée au Conseil communal. Est-il possible d'imaginer une autre solution, comme se faire recevoir en salle de Municipalité et jouir des locaux du château pour délibérer ? On nous a permis de délibérer dans la salle à manger mais ceci peut être compliqué en raison de chevauchement de plusieurs Commissions.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : la Municipalité siège depuis la COVID dans la salle du Conseil communal. Pour cette session, la situation était un peu particulière en raison des relâches et les séances ont été groupées pour plusieurs Commissions ce qui n'est pas le cas habituellement.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : on a proposé aux Commissions de nous avertir si elles souhaitaient se rencontrer avant, la salle à manger est également à disposition.

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le bureau et la secrétaire pour leur travail, en particulier pour la rédaction du dernier procès-verbal assez compliqué. Il remercie également le Conseil communal, les différentes Commissions, la Municipalité et sa Syndique, le personnel de l'administration et les huissiers.

La prochaine séance est fixée au 12 juin 2025 à 20h15.

La séance est levée à 22h10, un apéritif est servi à la suite de l'Assemblée.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil



### Annexe 1 :

Présentation par M. Philippe Mülhauser, Municipal, de la base de réflexions de la part de la Municipalité ayant amené à présenter le préavis 03/2025.

Il est bon se remémorer que sur cette parcelle, il y a la place de jeux actuelle, qui n'est toujours pas terminée, et qui est issue du préavis présenté le 16.04.2024 (01/2024). Lorsque ce préavis a été soumis au Conseil communal, il n'y avait pas encore de construction future prévue sur la parcelle 316, il était évident de présenter un préavis de réfection de l'ancienne place de jeux à son endroit initial, il n'y avait pas de changement d'affectation et il n'y avait pas lieu de déplacer cette place de jeux.

En décembre 2024, le préavis de la parcelle 316 a été présenté au Conseil communal, basé sur une solution afin de garder un cabinet médical sur la commune de L'Isle, préavis accepté. Il est ressorti lors du Conseil communal du 12.12.2024 la problématique du manque de places de parc pour les futurs habitants de cette nouvelle construction. Nous avons informé que nous étudierions les différentes possibilités de remédier à cette problématique de places de parc.

La seule et unique parcelle appartenant à la Commune attenante à la parcelle 316 est la parcelle 313, il fallait donc chercher une solution sur cette parcelle, réflexion qui nous a amené au projet présenté ce soir (préavis 03/2025) soit de créer et d'aménager des places de parc à l'emplacement actuel de la place de jeux (préavis 01/2024), il s'agit de places de parc habituelles en dalles gazon ou dalles perméables avec la création de 9 places de parc traditionnelles et 3 places de parc un peu plus larges dans l'idée d'avoir des places plus larges pour le cabinet médical pour les personnes à mobilité réduites. Cette parcelle se trouve devant le futur bâtiment, nous n'allons pas proposer des places à la location mensuelles à l'autre bout du village, voilà un peu la base de notre réflexion. Bien évidemment que si des places de parc sont faites à l'emplacement de la place de jeux actuelle (bien évidemment en cas d'acceptation de ce préavis 03/2025) il va falloir déplacer la place de jeux et notre proposition est de la déplacer sur la partie en sable à côté du terrain de basket. Ceci implique bien évidemment un coût, mais ce coût sera couvert par les locations des places de parc et si on se reporte dans 15 ans, on peut dire que nous aurons résolu le problème, nous aurons une parcelle 313 avec une place de jeux sur son nouvel emplacement, qui embellira quand même le contexte de cette place, l'état actuel n'étant pas fameux, on aura des places de parc qui auront amortis ce surplus et rapporteront de l'argent à la Commune.

De plus, point qui sera expliqué en détail par Mme Anne-Lise Rime, Syndique, on va accueillir à la prochaine rentrée scolaire, quatre porta cabines afin d'accueillir quatre classes supplémentaires, il n'y a plus assez de place pour accueillir les élèves et la Commune de L'Isle a été sollicitée. Il a été prévu de mettre provisoirement ces porta cabines sur la place du terrain de basket afin de limiter les frais, pas de nécessité de faire des tranchées pour les arrivées d'eau et des fondations pour ces containers.

Ceci permettra de faire un joli ensemble avec les classes, la nouvelle place de jeux, bien évidemment le long de la route mais sécurisée par des barrières tout autour, et ces places de parc. Il nous paraissait opportun de vous présenter ce préavis.



